

Mardi 5 mars 2019

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



en lien avec la radiation de ses actions
(conformément à l'article P.1.4.2 des règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris)

initiée par



la Société des Brasseries & Glacières Internationales

présentée par

ALANTRA

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE BGI**

<p>Prix de l'Offre : 690 euros par action SOBOA Durée de l'offre : 14 jours de négociation</p>
--

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société BGI et les autres conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 5 mars 2019, apposé le visa n°19-083 en date du 5 mars 2019 sur la note d'information établie par la société BGI relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société BGI et visant la totalité des actions de la société SOBOA en lien avec la radiation de ses actions (l' « Offre »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société BGI ont été déposées auprès de l'AMF le 5 mars 2019.

La note d'information, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société BGI sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BGI (www.bgi-corporate.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de BGI (49 avenue François 1^{er}, 75008 Paris) et d'Alantra (6 rue Lamennais, 75008 Paris).

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué et la note d'information et tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégal ou à l'adresse de quelqu'un envers qui une telle offre ne pourrait être valablement faite. L'Offre n'a fait ni ne fera l'objet d'aucune formalité ni d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. Les porteurs d'actions SOBOA situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

La distribution du présent communiqué et de la note d'information et de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué ou de la note d'information doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. BGI décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.